

★ Mention de violations dans les rapports (Avant l'utilisation des Annexes, les rapports mentionnaient les conflits où les groupes continuaient de recruter des enfants)

◆ Pas à l'agenda du Conseil de Sécurité des Nations Unies (Annexe 2 des rapports annuels du Secrétaire Général sur les enfants et les conflits armés)

● À l'agenda du Conseil de Sécurité des Nations Unies (Annexe 1 des rapports annuels du Secrétaire Général sur les enfants et les conflits armés)

► Parties étant considérées comme des perdreaux persistents. Ceux-ci ont été dans les annexes des rapports du Secrétaire Général au Conseil de Sécurité sur les enfants et les conflits armés pour au moins cinq ans

+ Amélioration dans cette sphère dans l'année

RU Recrutement et utilisation d'enfants dans les groupes et forces armées

AM Assassinat et mutilation d'enfants

E Enlèvements

VS Viol et autres formes de violences sexuelles contre les enfants

EH Attaques sur des écoles et/ou des hôpitaux

R Refus d'accès aux enfants à l'aide humanitaire

(*) Pays ayant été nommés (au moins une fois) dans les rapports annuels du Secrétaire Général au Conseil de Sécurité - où un ou plusieurs groupes ont recruté ou utilisé des enfants en situations de conflits armés

1 L'Armée populaire pour la restauration de la République (APRD), en République Centrafricaine, a été démantelée en 2012

2 La milice d'autodéfense soutenue par la République Centrafricaine n'est plus active

Mis à jour à l'été 2019

